

## Valoriser ses déchets verts et ses déchets alimentaires

Limoges Métropole met en place des actions pour réduire la proportion de déchets verts apportés dans les déchèteries. L'apport est limité à 25 passages par an et/ou 10m<sup>3</sup> dans les déchèteries. Lorsque les limites sont atteintes, l'utilisateur est contacté pour trouver des solutions quant à sa gestion du flux de déchets verts.

Limoges Métropole propose deux actions pour diminuer la proportion de déchets verts et en faire une véritable ressource pour l'environnement.

### ⇒ Prestation de broyage de branches à domicile

Le broyage de branches permet de réduire de 50% leur volume et de réduire le tonnage des déchets verts apportés en déchèterie.

Pour le broyage, plusieurs possibilités :

- Le prêt gratuit de broyeurs électriques à la journée (branches allant jusqu'à 4-5 cm de diamètre),
- Le broyage à domicile pour 18 € de l'heure, par un prestataire de Limoges Métropole (branches d'environ 8 cm de diamètre),
- L'achat d'un broyeur de branches dont Limoges Métropole rembourse à hauteur de 30% du montant d'achat avec un plafond de 80 €.

### ⇒ Aides financières

Limoges Métropole propose plusieurs aides financières concernant les déchets verts.

#### Aide financière à l'arrachage de haie, thuya, laurier et cyprès

Limoges Métropole apporte une aide à hauteur de 50% de la facture, avec un plafond de 200 €. Cette aide financière est valable pour une prestation d'arrachage réalisée par un professionnel, mais aussi pour une location de matériel d'arrachage ou pour une location de benne à destination de l'évacuation des déchets verts. Limoges Métropole se rendra sur place pour effectuer une vérification du matériel, sur rendez-vous.

#### Aide financière à la plantation de haies vives et diversifiées

Limoges Métropole peut aider à financer la plantation de haies sur terrain, à hauteur de 50% de la facture, avec un plafond de 150 €. Cela doit concerner l'achat d'arbustes servant à composer une haie diversifiée, choisis parmi les 14 essences proposées dans la convention par Limoges Métropole. Cette aide est valable suite à l'arrachage de thuya ou sur le terrain d'une maison ayant moins de 4 ans.

⇒ **Limoges Métropole propose également le tri à la source des biodéchets : pratiquer le compostage sous toutes ses formes**

**Le compostage permet de réduire considérablement la quantité de déchets produits sur le territoire.** Facile et bon pour la planète, le compostage permet de **transformer les déchets organiques en compost**, c'est-à-dire en **engrais naturel et totalement gratuit**. Épluchures de fruits et légumes, tontes de pelouse, feuilles mortes et autres déchets organiques rapportent des bénéfices 100% naturels grâce au compostage.

Chaque foyer du territoire communautaire peut bénéficier d'un composteur, **Limoges Métropole propose différents types de composteurs pour les usagers en fonction de leur habitat** : maison individuelle, appartement, aucun accès à un espace vert...

#### Les différentes solutions pour les ménages :

- **Composteur gratuit en plastique recyclé** (3 tailles : 295 litres, 440 litres ou 830 litres),
- **Composteur en bois ou lombricomposteur en plastique** (à 45 €) financé à hauteur de 30% avec un plafond de 60 € sur présentation de la facture,
- **Composteur gratuit en pied d'immeuble en plastique recyclé**,
- **Compostage sur les espaces verts publics** (plusieurs sites de compostage installés sur le territoire),
- **Bornes biodéchets** (déploiement à partir du 1<sup>er</sup> juin 2023 dans tous l'intra-boulevard de Limoges et dans les 5 centre-bourg de Couzeix, Isle, Feytiat, Panazol et Le Palais).

Pour tout renseignement complémentaire, réservation de prestation de broyage, demande de composteur, contactez la **Direction de la Prévention et de la Gestion des Déchets** au Numéro Vert gratuit **0 800 86 11 11** ou bien visitez notre site internet [www.limoges-metropole.fr](http://www.limoges-metropole.fr).